

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Saint-Flour
PAULHENC - Commune

Procès verbal

Le mardi 15 avril 2025 à 09 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de David VITAL.

Secrétaire de la séance : Pierre-Alain CHASSANG

Présents : David VITAL, Daniel RODIER, Marie-Pierre BARTHELEMY, Jean-Pierre ESTAMPE, Philippe PIGNOL, Pierre-Henry BARTHOLOME, Aline LAUDAT, Jean AYGUESPARSSES, Pierre-Alain CHASSANG, Jean-Pierre SALESSE

Représentés :

Absents et excusés : Sophie TRINCAL

Ordre du jour :

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024

Vote des budgets primitifs 2025

Délibérations du conseil :

Implantation de radars pédagogiques (N° DE_023_2025)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la traverse du Bourg de Paulhenc, il est prévu de créer une "zone 30" où la vitesse serait limitée à 30 kilomètres par heure.

Afin de sensibiliser les conducteurs, en plus des panneaux règlementaires, Monsieur le maire propose d'implanter également des radars pédagogiques qui afficheraient la vitesse des véhicules pénétrant dans la zone.

Ces radars seraient installés sur des poteaux d'éclairage public, pour cette raison, il a demandé au Syndicat d'Energies du Cantal de lui indiquer le coût du projet. Celui-ci s'élèverait à la somme de 5 833.00€ hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve le projet d'implantation de radars pédagogiques dans le Bourg de Paulhenc,
- fixe la dépense à 5 833.00€ hors taxe,
- sollicite d'une aide du programme d'amendes de police 2025.

Délibération : adoptée

Vote des subventions 2025 (N° DE_018_2025)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la liste et le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

G.P.A. de Pierrefort : 100€

Association pour l'Animation du Pays de Pierrefort : 150€ (Festival des Cailloux Costauds)

Amicale des sapeurs-pompiers de Pierrefort : 200€

Association familiale et rurale de Pierrefort : 300€

Association des donneurs de sang de Pierrefort : 150€

Association des parents d'élèves de l'école primaire de Pierrefort : 200€

Comité cantonal FNACA : 100€

Solidarité paysans: 100€

Association des parents d'élèves de l'école primaire de Pierrefort: 1000€ (voyage scolaire)

Association pour la sauvegarde des monts du Cantal: 400€

Association des parents d'élèves de l'école de La Vigière à Saint Flour: 100€

Association Animation Sport Nature Culture:200€

Délibération : adoptée

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (N° DE_017_2025)

Monsieur le maire propose de fixer les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux des impositions directes

suivantes:

taxe foncière bâtie: 38,87%

taxe foncière non bâtie: 63,72%

taxe d'habitation: 7,04%

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - PAULHENC 2025 (N° DE_015_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune PAULHENC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune PAULHENC pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 637 750,58

En dépenses à la somme de : 1 637 750,58

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	144 274,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000

042	Section à section	141 868,01
65	Autres charges de gestion courante	66 264
66	Charges financières	11 504
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		428 910,97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	86 410,97
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 000
73	Impôts et taxes	32 929
731	Fiscalité locale	76 951
74	Dotations et participations	160 649
75	Autres produits de gestion courante	50 771
77	Produits spécifiques	4 200
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		428 910,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	16 167
001	Solde d'exécution section investissement	170 939,43
10	ACQUISITION DE MATERIEL	2 000
60	TRAVERSE DE PAULHENC	571 534,34
63	TRAVAUX DE VOIRIE	5 000

65	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	24 778,84
68	TRAVAUX DE BATIMENTS	5 000
69	ISOLATION DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE	37 120
70	CHAPELLE DE TURLANDE	376 300
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 208 839,61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	494 373,6
040	Section à section	141 868,01
60	TRAVERSE DE PAULHENC	255 600
63	TRAVAUX DE VOIRIE	1 000
68	TRAVAUX DE BATIMENTS	0
69	ISOLATION DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE	35 198
70	CHAPELLE DE TURLANDE	280 800
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 208 839,61

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE PAULHENC 2025 (N° DE_019_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE PAULHENC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE PAULHENC pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 469 477,11

En dépenses à la somme de : 469 477,11

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 419,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 000
014	Atténuations de produits	8 100
042	Section à section	33 766
66	Charges financières	2 729
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 014,53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 093,53
042	Section à section	11 321
70	Ventes produits fabriqués, prestations	50 500

75	Autres produits de gestion courante	100
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		69 014,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	32 685
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	272 188,39
040	Section à section	11 321
20	ASSAINISSEMENT DU BOURG	4 946,72
30	EENTENTE INTERCOMMUNALE	3 000
70	DIAGNOSTIC EAU ET ASSAINISSEMENT	71 671,47
90	POSE DE COMPTEURS GENERAUX	4 650
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		400 462,58

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	153 734,81
040	Section à section	33 766
20	ASSAINISSEMENT DU BOURG	139 141,7
70	DIAGNOSTIC EAU ET ASSAINISSEMENT	69 170,07
90	POSE DE COMPTEURS GENERAUX	4 650
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		400 462,58

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - PAULHENC 2024 (N° DE_022_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	181 254,51	0,00	432 122,87	0,00	613 377,38
Opérations exercice	321 008,26	409 003,21	739 833,08	136 770,78	1 060 841,34	545 773,99
TOTAUX	321 008,26	590 257,72	739 833,08	568 893,65	1 060 841,34	1 159 151,37
Résultat de clôture		269 249,46	170 939,43			98 310,03
Restes à réaliser					284 757,18	0,00
Besoin / excédent de financement total					-186 447,15	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						173 112,51

le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente

délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	269 249,46
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	170 939,43

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE PAULHENC 2024 (N° DE_021_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	6 464,95	0,00	66 349,53	0,00	72 814,48
Opérations exercice	56 103,41	114 975,66	784 821,12	446 283,20	840 924,53	561 258,86
TOTAUX	56 103,41	121 440,61	784 821,12	512 632,73	840 924,53	634 073,34
Résultat de clôture		65 337,20	272 188,39		-206 851,19	
Restes à réaliser					0,00	128 693,58
Besoin / excédent de financement total					-78 157,61	

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						57 179,95
--	--	--	--	--	--	-----------

le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	65 337,20
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	272 188,39

Délibération : adoptée

David VITAL
Président de séance

Pierre-Alain CHASSANG
Secrétaire de séance